



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**69<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 28 novembre 1994, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

Président : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

Point 34 de l'ordre du jour (*suite*)

## La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

### Rapport du Secrétaire général (A/49/689)

#### Projet de résolution (A/49/L.40)

**M. Hurst** (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque le Premier Ministre de mon pays, M. Lester Bryant Bird, a pris la parole à l'Assemblée le 6 octobre 1994, il a déclaré :

«La communauté internationale ne doit pas s'imaginer ... que la crise en Haïti est uniquement le produit de facteurs internes. Une bonne part de sa genèse s'explique par le comportement des principaux acteurs internationaux, motivés par leurs propres préoccupations nationales.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 20e séance, p. 19*)

Maintenant que la phase la plus dangereuse de la crise en Haïti est terminée, la communauté internationale est confrontée à un problème tout aussi grave. Comment pouvons-nous, collectivement, aider à faire de l'État le plus

pauvre de l'hémisphère occidental une réussite économique? Les principaux acteurs internationaux, motivés par des préoccupations humanitaires, voire par leurs propres intérêts, entendront-ils poursuivre leurs efforts pour mettre fin à la pauvreté en Haïti, ou leurs propres préoccupations nationales les inciteront-elles à oublier les besoins de ce petit pays pauvre?

Pour répondre à ces questions, ma délégation voudrait se référer à sa déclaration que la représentante de la Trinité-et-Tobago a faite au nom de la Communauté des Caraïbes et du Suriname. Mon pays appuie sans réserve cette déclaration et voudrait attirer tout particulièrement l'attention sur l'une des remarques de l'Ambassadrice Des Iles, qui a dit :

«la communauté internationale connaîtrait des difficultés si l'on en venait à se désintéresser d'un désengagement de manière soudaine et prématurée en Haïti ...

Haïti a aujourd'hui cruellement besoin de l'octroi d'une aide internationale sans laquelle la paix, la stabilité politique et un développement économique et social durable resteront des objectifs lointains.» (*Ibid., 68e séance, p. 18*)

Le Président Aristide a lui-même dit que le but de son gouvernement était de voir Haïti passer de la misère à la pauvreté dans la dignité. Les greniers à grains des États

riches sont suffisamment pleins pour réaliser les modestes objectifs que le Président rétabli dans ses fonctions a annoncés il y a deux mois du haut de cette même tribune. Mon petit pays, qui a bénéficié indirectement de la guerre d'indépendance haïtienne il y a près de 200 ans, a lui-même estimé nécessaire d'apporter son obole.

Toutefois, ma délégation tient à préciser que, d'une manière générale, les pays en développement préfèrent l'aide multilatérale à l'aide bilatérale directe. L'aide bilatérale est généralement assortie de nombreuses conditions, et la menace de son retrait peut être brandie lorsque l'État bénéficiaire prend des décisions indépendantes qui ne correspondent pas à ce que souhaite le pays donateur. Par conséquent, Haïti préférera sans doute l'aide multilatérale que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains et leurs institutions peuvent fournir, estimant qu'il doit pouvoir échapper à la misère tout en conservant sa dignité.

Cela dit, ma délégation se féliciterait d'un examen périodique de la situation économique en Haïti pour voir dans quelle mesure la démocratie porte ses fruits dans ce pays insulaire des Caraïbes. Nous voulons qu'il soit bien entendu que la reconstruction d'Haïti dépend essentiellement de la générosité des principaux acteurs internationaux, motivés moins par leurs propres préoccupations nationales que par l'expérience réussie de démocratie que représente Haïti.

**M. Schaulsohn** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : La question de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie, revêt une importance toute particulière pour le Chili, car elle concerne un État de notre région avec lequel mon pays a noué de profonds liens d'amitié au cours de l'histoire.

Le récent retour à Port-au-Prince de Jean-Bertrand Aristide, le Président constitutionnel d'Haïti, est l'aboutissement de la lutte de ses dirigeants d'aujourd'hui et de son peuple persévérant, qui n'ont jamais renoncé dans leur quête pour la démocratie et le respect authentique des droits de l'homme.

C'est pour cette raison que le Chili s'associe à l'ensemble de la communauté internationale pour souhaiter au Président Aristide plein succès dans sa difficile tâche de normalisation institutionnelle du pays. De même, nous avons voulu, dans une certaine mesure, contribuer à l'oeuvre de reconstruction en envoyant à Port-au-Prince une délégation chilienne de haut niveau pour voir sur place avec

le Gouvernement haïtien comment mettre sur pied une coopération à la fois utile et efficace.

Pour le Chili, comme pour tous les pays de la région, le coup d'État du général Cédras a été particulièrement douloureux, car c'était une atteinte grave au processus de démocratisation des pays du continent et le retour de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui ont fait resurgir des situations que l'on croyait appartenir au passé.

Cependant, nous avons été heureux de voir que la communauté internationale a été unanime dans sa condamnation, qui ne s'est pas fait attendre et qui a été suivie d'une action solidaire et active de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations Unies. Les initiatives conjointes des deux organisations multilatérales ont visé depuis le départ à trouver une solution politique, pacifique et négociée, permettant de sortir de la crise. Toutefois, les problèmes n'ont pas manqué à cause du refus persistant du gouvernement de facto de respecter les engagements pris à Governors Island, qui furent ignorés délibérément.

Face à une situation chaque jour un peu plus insoutenable, le Conseil de sécurité a pris l'initiative de régler le problème, initiative dont nous nous félicitons au plus haut point, car elle a permis d'éviter d'indicibles souffrances et d'inutiles pertes en vies humaines innocentes.

Aujourd'hui que commence l'énorme tâche de reconstruction, accompagnée de graves problèmes économiques, sociaux et politiques qui font obstacle au processus de développement démocratique et au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, nous exhortons la force multilatérale à créer les conditions propices au déploiement rapide de la Mission civile internationale des Nations Unies en Haïti.

Cette Mission, en contact étroit avec le Gouvernement et les institutions haïtiennes, devra accomplir la mission fondamentale devant permettre de créer les structures nécessaires pour engager sans retard le processus de reconstruction nationale. Dans les circonstances actuelles, nous estimons que l'aide humanitaire et l'aide au développement représentent la clef de la paix et de la stabilité que le peuple haïtien mérite tant.

Cela dit, perfectionner les mécanismes de défense des droits de l'homme sera déterminant pour asseoir la démocratie, car les droits de l'homme constituent la base irrempla-

çable de toute société qui veut être véritablement démocratique. La première chose qui s'impose, c'est d'accepter la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les pactes relatifs aux droits civils et politiques. Ces instruments consacrent les divers éléments qui caractérisent le système démocratique, comme le droit de participation politique au gouvernement du pays et la liberté d'expression, d'association et de réunion. Autrement dit, la notion de démocratie peut être considérée comme un droit de l'homme qui s'articule autour de ces quatre droits politiques fondamentaux.

Nous ne devons pas oublier que dans n'importe quel pays, le domaine le plus déterminant du système social est celui de la prise de décisions qui engagent l'ensemble des membres de la société. Par conséquent, le respect des droits de l'homme a une influence décisive sur le respect de ces droits dans tous les autres aspects du système, qu'ils soient sociaux, économiques ou culturels.

À cet égard, le Gouvernement chilien réaffirme aujourd'hui sa volonté d'appuyer les efforts du Président Aristide dans cette énorme tâche.

À la vingt-et-unième session de l'assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui a eu lieu à Santiago du Chili en juin 1991, nous avons adopté une résolution intitulée «Engagement envers la démocratie». Dans cette résolution, les pays de la région expriment leur volonté d'adopter un ensemble de mesures efficaces et rapides visant à assurer sans tarder la promotion et la défense d'une démocratie représentative.

Cet instrument s'est révélé de la plus haute importance, car avec les autres mesures adoptées par la communauté internationale, il a joué un rôle déterminant dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel haïtien et parce que sa mise en oeuvre est un précédent pour dissuader d'autres de tenter d'interrompre le processus démocratique dans n'importe quel pays membre de l'Organisation des États américains.

La promotion des droits de l'homme grâce au renforcement de la démocratie est un défi que doit relever l'ensemble de la communauté internationale. Quelle que soit son identité historique ou culturelle, chaque peuple améliore le respect des droits fondamentaux de l'homme dans la mesure où il veille à une plus grande démocratisation de ses institutions, c'est-à-dire dans la mesure où chaque individu composant la société voit ses droits politiques être de plus en plus respectés.

Nous pensons que dans le cas d'Haïti, l'aide généreuse de toute la communauté internationale est indispensable

pour que ce pays arrive le plus rapidement possible à la stabilité institutionnelle indispensable au redressement de son économie dévastée.

*M. Arzoumanian (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.*

C'est avec une satisfaction toute particulière que nous avons pris connaissance des derniers rapports du Secrétaire général sur la situation en Haïti et des informations périodiques sur le travail de la force multinationale qui se trouve dans ce pays. Selon ces informations, les principales activités de la société haïtienne reprennent graduellement un cours normal, ce qui nous remplit d'espoir et porte à penser que la reconstruction du pays a déjà commencé. Outre que nous saluons le peuple haïtien, nous l'assurons de l'appui indéfectible du Chili dans sa lutte inébranlable pour la liberté et le développement.

**M. Flores Olea (Mexique)** (*interprétation de l'espagnol*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine une fois encore la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, fort heureusement dans un contexte très différent de celui de l'année dernière quand nous avons adopté la résolution 48/27.

En effet, le retour du Président Jean-Bertrand Aristide à Port-au-Prince et la restauration du Gouvernement légitimement élu ont permis au peuple haïtien de s'engager résolument sur la voie du rétablissement d'une démocratie si péniblement instaurée, ce que les présomptueux dirigeants militaires responsables du coup d'État, qui ont récemment abandonné le pouvoir, ont cherché par tous les moyens à entraver. Une fois encore, l'ordre constitutionnel a heureusement pu être rétabli dans ce pays si profondément ébranlé.

En dépit de tous ces faits encourageants, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre préoccupation devant les efforts qu'il faudra encore faire pour arriver à un développement harmonieux du peuple le plus pauvre de notre hémisphère. En dépit du retour du Président Aristide à Port-au-Prince, on ne peut pas considérer le problème haïtien comme définitivement résolu. Ce n'est qu'un tout premier pas dans la bonne direction. En outre, le retour à un état de choses légal n'est pas une fin en soi, mais une condition et une étape indispensable pour surmonter les énormes difficultés que connaît Haïti.

Force est bien de reconnaître que l'ordre juridique et social en Haïti a été complètement ruiné par les longues années de la dictature des Duvalier et du régime militaire répressif et illégal installé à la suite du dernier coup d'État.

Nul doute que le processus de réconciliation nationale sera long et qu'il exigera les efforts résolus de tous les secteurs de la société haïtienne. Nous nous félicitons de l'attitude du Président Aristide à cet égard, et nous faisons nôtres ses appels à la modération et à la concorde.

Une fois engagé le processus de stabilisation en Haïti, il faudra relever les institutions. Cette tâche incombe sans le moindre doute au peuple haïtien, le seul en mesure de choisir sa propre voie. Comme on le lui a demandé, la communauté internationale aura la responsabilité d'accorder son appui actif à ce processus.

Pour le Mexique, il est clair qu'il appartient aux seuls Haïtiens de décider de leur destin. La paix et la démocratie ne sauraient être imposées. La paix s'édifie de l'intérieur, grâce aux efforts de tous les secteurs de la société. La démocratie ne peut s'inspirer de modèles étrangers. Elle naît de la volonté de tout un peuple; elle se vit au jour le jour et se construit de manière permanente. La réconciliation nationale est un processus autonome, alimenté par le peuple haïtien.

Les Nations Unies ont décidé de maintenir leur présence en Haïti pour symboliser l'appui de la communauté internationale à la lutte que mène le peuple haïtien afin de parvenir à la stabilité. Nous espérons que la Mission des Nations Unies en Haïti — opération de maintien de la paix conçue et mise en place par l'Organisation — sera rapidement déployée.

Nous saluons aussi le retour à Port-au-Prince d'une partie de la Mission civile internationale OEA/ONU (MICI-VIH), entreprise conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains. Cette collaboration étroite entre les deux organisations a porté ses fruits; elle est l'expression concrète de la volonté des pays de la région d'aider Haïti.

La communauté internationale ne peut se contenter d'un simple succès politique. Outre les tâches de reconstruction institutionnelle, il est indispensable d'aider Haïti à créer les infrastructures et les conditions propices à une économie viable et stable qui garantisse le bien-être de la société haïtienne.

Nous nous joignons à l'appel lancé pour que les organismes des Nations Unies chargés des activités de développement et les institutions financières multilatérales consacrent leurs efforts à cette tâche de reconstruction économique. La stabilité politique et institutionnelle l'exige. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la

Banque interaméricaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes internationaux auront à cet égard un rôle essentiel à jouer, sans exclure bien entendu la coopération bilatérale.

La tâche qui nous attend est ardue. Haïti mérite que nous l'aidions à offrir à ses habitants une vie digne, le bien-être et la prospérité, dans l'ordre et la sécurité.

**M. Karsgaard** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un peu plus d'un mois, le Président Jean-Bertrand Aristide est retourné en Haïti. Cet événement a marqué la fin de trois sombres années de brutalité et de répression. Le Canada s'est joint, avec un sentiment de satisfaction considérable, à la communauté internationale pour célébrer ce moment historique. Le peuple haïtien peut maintenant reprendre avec confiance ses efforts pour installer une société stable, paisible et démocratique.

Nous rendons hommage au courage de tous ceux qui ont lutté en Haïti pour ramener la démocratie dans leur pays, et à la mémoire de ceux, connus ou anonymes, qui ont péri au combat. Leurs espoirs se sont réalisés.

La restauration du Président Aristide est un succès pour la communauté internationale. Les engagements et les efforts combinés d'individus, de groupes et d'organisations internationales ont été essentiels à l'obtention de ce résultat. En tant que membre du Groupe des amis d'Haïti, le Canada éprouve un plaisir considérable à voir nos objectifs communs réalisés.

Le déploiement pacifique de la coalition multinationale, autorisé par les Nations Unies en vertu de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, a joué un rôle central dans la mise en place de conditions permettant le retour du Président Aristide. Nous félicitons la coalition pour les efforts et le rôle important qu'elle continue de jouer. Nous espérons que la transition vers le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti pourra avoir lieu bientôt, une fois l'environnement déclaré stable et sécuritaire. La Mission, une fois déployée, aidera les Haïtiens à construire une société stable, paisible et démocratique.

*(L'orateur poursuit en français)*

Depuis le retour du Président Aristide en Haïti, on a constaté des progrès dans le renforcement de la démocratie et du respect des droits de la personne. Un nouveau Gouvernement a été mis en place. Le Parlement a repris son travail. Le Président a nommé un nouveau commandant en chef des forces armées et le travail de création d'une nou-

velle force de police a commencé. Nous saluons l'intention du Président Aristide de tenir des élections législatives et municipales dans un avenir rapproché et appuyons l'accélération des préparatifs à cette fin.

Malgré ces aspects positifs, les défis auxquels Haïti fait face demeurent considérables, alors que le pays travaille à la consolidation de la démocratie et à l'édification d'une nouvelle société basée sur le plein respect des droits de l'homme. La communauté internationale doit demeurer mobilisée pour aider les Haïtiens dans cette tâche.

Un élément central de ce processus est de s'assurer que le primauté du droit et le respect pour l'autorité civile sont fermement en place. La création d'une nouvelle force de police et le renforcement du système judiciaire en sont deux éléments clefs. Par le biais de son programme d'aide bilatérale, le Canada apporte une aide substantielle, au Canada et en Haïti, à la formation d'une nouvelle police. Ces efforts veulent convaincre les Haïtiens que les responsables de l'ordre public dans leur pays travailleront pour eux et ne les opprimeront pas. Parallèlement, nous examinons comment le Canada peut aider Haïti à entreprendre les réformes dont le pays a besoin pour avoir un système judiciaire au service de tous les Haïtiens.

*(L'orateur reprend en anglais)*

Nous saluons le retour de la Mission civile internationale ONU/OEA. Depuis sa création, elle a joué un rôle fondamental en soulignant les violations des droits de la personne commises sous le régime de facto. Compte tenu de la nouvelle situation, la Mission civile peut maintenant jouer un rôle utile non seulement en observant le respect des droits de la personne, mais aussi en aidant les Haïtiens à créer un environnement propice et à renforcer les institutions dont l'objectif est de protéger les droits de l'homme. Dans cette perspective, nous appuyons pleinement le rapport du Secrétaire général lorsqu'il recommande de modifier le mandat de la Mission pour refléter ces nouvelles réalités.

La consolidation de la démocratie en Haïti est directement liée au succès des efforts de reconstruction de l'économie. Un appui considérable est requis maintenant pour aider les Haïtiens à rebâtir une économie et une société que trois années de répression ont encore appauvries. Dans ce but, le Canada va contribuer plus de 30 millions de dollars en aide au cours des six prochains mois, pour répondre aux besoins immédiats et pour appuyer une croissance à long terme. Sans une contribution rapide et soutenue de la part de la communauté des donateurs, cette fragile démocratie haïtienne pourrait être en danger.

Avec la chute du régime de facto et le retour du Président Aristide, Haïti a pris un nouveau chemin. Les Haïtiens peuvent envisager l'avenir avec espoir et optimisme. Bien que personne ne nie les difficultés à venir, les signaux sont jusqu'à maintenant encourageants. Nous appuyons pleinement l'appel du Président Aristide à la réconciliation nationale et à la coopération. Nous devons tous travailler pour aider les Haïtiens à atteindre cet objectif, à laisser derrière eux cette époque sombre qu'ils ont dû traverser et à réaliser leurs aspirations d'un avenir meilleur.

**M. Rangel Vargas** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Entre le ton pessimiste qui a marqué les discussions sur ce sujet à la dernière session de l'Assemblée générale et l'optimisme avec lequel nous l'abordons aujourd'hui, la différence est extraordinaire. Les institutions démocratiques en Haïti ont été rétablies et le Président Jean-Bertrand Aristide a repris ses fonctions. Peu de temps s'est écoulé depuis le 15 octobre dernier, jour du retour au pouvoir du Président légitime, tandis que plus de trois ans se sont écoulés depuis le mois de septembre 1991, longue période pendant laquelle le peuple haïtien n'a pu exercer son droit de vivre dans la liberté.

Pour Haïti, et en particulier pour son peuple, une autre page est tournée dans son histoire dramatique, marquée par la douleur, la misère et la faim. Une nouvelle étape a été abordée, prometteuse, mais aussi difficile que celle à laquelle se sont trouvés confrontés tant d'autres pays en développement qui paraissent avoir été abandonnés à leur propre sort ou qui sont peut-être obligés de vivre avec leurs malheurs. S'agissant de l'avenir d'Haïti, de son peuple et de sa démocratie, une part de responsabilité incombe à tous les membres de la communauté internationale.

Les premiers pas vers la réconciliation nationale ont été faits, et nous sommes certains que, jour après jour, seront renforcés le dialogue, le pluralisme et la coexistence pacifique entre tous les secteurs haïtiens afin que la démocratie soit solide, permanente et durable en Haïti. Voilà l'un des défis majeurs et les plus immédiats que doit relever le Président Aristide, qui doit également s'attacher en priorité à la création d'une nouvelle force de police, à la réorganisation et à la réduction des forces militaires et à la réforme du système judiciaire.

Avec le départ des militaires putschistes et le rétablissement des autorités légitimes, Haïti a inauguré une période de transition politique et institutionnelle qui, nous l'espérons, ne durera pas trop longtemps et qui doit permettre notamment le rétablissement de sa pleine souveraineté et de sa pleine indépendance, ainsi que la restitution au peuple

haïtien de tous ses droits politiques et civils. Autrement dit, le Venezuela estime indispensable qu'à très court terme et simultanément avec les mesures qu'on adopte pour renforcer la démocratie, on prenne les mesures nécessaires pour retirer la dénommée force multinationale et la remplacer par la Mission des Nations Unies en Haïti (MICIVIH).

Il s'agit là d'une mesure fondamentale qui doit être prise pour assurer la stabilité de la démocratie haïtienne et pour faciliter l'exécution d'un vaste programme de relèvement et de reconstruction d'Haïti. Dans ce contexte, et si nous souhaitons contribuer à une démocratie durable, il faut arrêter un calendrier électoral et préparer les prochaines élections législatives qui devaient avoir lieu le 17 décembre mais qui, étant donné les circonstances, devront être remises à plus tard.

À ce sujet, nous sommes persuadés que l'ONU, en consultation avec l'Organisation des États américains, donnera une impulsion aux mesures nécessaires pour assurer la tenue rapide des élections parlementaires, qui devront être libres et transparentes.

En cette phase de transition politique et institutionnelle, dont l'objectif est la consolidation de la démocratie en tant que système de gouvernement et le renforcement des institutions qui garantissent au peuple haïtien le plein respect de ses droits, il est urgent aussi de reconstruire l'État de droit, de réformer le pouvoir judiciaire et d'assurer le respect des lois et de l'ordre. L'ONU doit également s'engager en faveur d'un tel objectif et prendre acte de ce que le Président Aristide a affirmé lors de son discours prononcé le 4 octobre dernier devant l'Assemblée :

«L'établissement d'un État de droit implique aussi la réconciliation entre Haïtiens et Haïtiens. ... L'administration d'une justice saine nous épargnera le cycle infernal de la violence et de la vengeance.»  
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 17e séance, p. 5*)

Efforçons-nous tous d'aider le peuple haïtien à s'assurer un avenir marqué par la justice.

Alors que depuis 1802, Haïti aurait pu aspirer à une vie de dignité, la spoliation économique et la déforestation se sont ajoutées à la croissance démographique pour en faire un des pays les plus pauvres de la Terre. La crise ayant sévi ces trois dernières années a encore aggravé ses problèmes de pauvreté et de misère, qui sont des caractéristiques du sous-développement et qui ont alimenté les explosions de

violence et les ruptures politiques dans de nombreux pays du tiers monde. Il est donc nécessaire de s'occuper de toute urgence de cet autre aspect de la réalité haïtienne si nous voulons véritablement contribuer au renforcement de sa démocratie. En conséquence, une fois surmontée la crise politique et économique causée par les militaires putschistes, il est indispensable de mettre au point un programme intensif de reconstruction économique et sociale.

La situation en Haïti ne pourrait être pire, comme nous l'a démontré le Président Aristide dans son discours prononcé devant l'Assemblée lorsqu'il a évoqué les trois années de pouvoir du gouvernement de facto :

«Le plafond monétaire a été relevé deux fois. L'inflation est estimée à 60 %. La décote de la gourde est de 300 % par rapport au dollar. Les finances publiques sont en banqueroute. Le trésor public a enregistré une perte de 100 millions de dollars pour les années budgétaires 1992-1994.» (*Ibid., p. 4*)

Ces quelques chiffres, révélés le 4 octobre dernier, reflètent une réalité dramatique, une situation qui est encore plus grave si nous prenons en compte les données sur l'extrême pauvreté, l'analphabétisme, le manque de soins médicaux, le chômage, la déforestation et la destruction des systèmes d'irrigation.

Le Venezuela estime que, parallèlement aux propositions et aux mesures adoptées pour stabiliser et consolider la démocratie en Haïti, l'ONU, en collaboration avec l'Organisation des États américains et les organismes de coopération des deux organisations, doit accorder la priorité à l'élaboration d'un programme économique et social d'urgence bien coordonné devant contribuer à la reconstruction en Haïti. Ce programme devra favoriser la coopération avec les différents niveaux de l'administration publique haïtienne, comme l'ONU l'a fait par le passé dans d'autres pays ayant connu des situations d'urgence. L'ONU doit promouvoir non seulement l'achat de produits haïtiens, mais aussi l'amélioration des termes de l'échange pour Haïti.

En ce qui concerne les droits de l'homme, une fois franchie l'étape de la rupture de la légalité démocratique et rétablie la primauté de l'État de droit, et sans préjuger du climat de paix et du processus de réconciliation nationale amorcé, trois questions nous paraissent essentielles.

Premièrement, il faut préserver le plein respect de tous les droits politiques et civils du peuple haïtien et appuyer les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans le respect de la Constitution et des lois qui garantissent les droits de

l'homme. Il faut aussi favoriser de nouveaux instruments juridiques qui assurent la protection et la promotion des libertés fondamentales.

Deuxièmement, il est indispensable que le pouvoir judiciaire renouvelé en Haïti entreprenne les enquêtes nécessaires, de manière publique, transparente et non discriminatoire, afin d'établir les diverses responsabilités, de punir les personnes coupables des graves violations des droits de l'homme survenues pendant les trois années de pouvoir du gouvernement de facto, et de définir des solutions pratiques et justes pour indemniser les nombreuses victimes et leurs familles.

Troisièmement, il faut que la nouvelle police haïtienne et les forces armées, réorganisées et revues quant à leurs effectifs, s'engagent à respecter la démocratie et l'obéissance civile et à garantir un véritable climat de réconciliation, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales devant être un élément essentiel de la formation dispensée dans les académies de police et les institutions militaires.

Pour que soient mis en oeuvre ces principes — qui, nous en sommes certains, sont aussi ceux du gouvernement du Président Aristide — le Venezuela estime que la contribution de l'ONU et de l'Organisation des États américains est indispensable pour élaborer un plan visant à créer et à renforcer les institutions haïtiennes chargées de promouvoir, de surveiller et de faire respecter les droits de l'homme, ainsi qu'à faciliter l'adhésion d'Haïti à tous les instruments internationaux de protection des libertés fondamentales.

Le Venezuela est persuadé que la République soeur d'Haïti a devant elle un avenir prometteur, que la démocratie haïtienne se consolidera, fera l'orgueil de son peuple et pourra être donnée en exemple, et que la communauté internationale apportera toute la contribution nécessaire. Quant à nous, je tiens à affirmer que nous sommes attachés à de tels objectifs et qu'Haïti peut compter sur notre appui et notre coopération, déjà amorcés par le Gouvernement vénézuélien avec la suspension unilatérale des sanctions que nous appliquons depuis le coup d'État et avec la décision de reprendre les livraisons de pétrole à destination d'Haïti, dans le cadre de l'Accord de San José, que nous avons mis au point avec le Mexique au bénéfice de divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

**M. Cárdenas** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous sommes une fois de plus réunis pour examiner le point intitulé «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti». Les dernières fois que l'Assemblée

a abordé ce point, nous nous sommes régulièrement prononcés en faveur de l'amélioration et du rétablissement de la promotion ainsi que de la protection des droits de l'homme en Haïti et de la démocratie. Leur situation s'est toutefois détériorée d'une année à l'autre selon, semblait-il, une fatalité inexorable. Aujourd'hui, notre espoir et la confiance que la communauté internationale a mise dans la capacité de régler la crise haïtienne sont rétablis. Avec le retour récent du Président Aristide, constitutionnellement élu par la majorité du peuple haïtien et revenu en Haïti grâce aux efforts de la force multinationale déployée rapidement et pacifiquement dans ce pays frère en vertu des dispositions de la Charte, avec le mandat et la représentation de la communauté internationale, nous pouvons affirmer que la faible lueur qui brillait parfois au bout du tunnel commence depuis un peu plus de deux mois à éclairer la situation des droits de l'homme et le processus de démocratisation en Haïti.

La consolidation constitutionnelle d'Haïti entraîne obligatoirement le démantèlement de l'appareil répressif des forces armées, de la police et des *attachés*. Les tâches de la force multinationale et la future responsabilité de la Mission des Nations Unies en Haïti prévoient le désarmement des secteurs qui contribuent à la violation massive et permanente des droits de l'homme. Les programmes d'entraînement de la police et des forces armées portent avant tout sur ce qui a trait au respect, à la promotion et à la protection intégrale des droits de l'homme.

La situation actuelle en Haïti offre à cet égard certains signes encourageants, favorables à sa normalisation. Cela n'aurait pas été possible sans l'effort conjoint des divers acteurs participant à ce processus d'ores et déjà historique. Il faut souligner ici les efforts, le courage et, en fait, le dévouement manifestés par le personnel de la Mission civile internationale (MICIVIH) menée conjointement par l'OEA et l'ONU dans l'exécution de son mandat et qui, dans des circonstances pour le moins difficiles, a fait honneur à la responsabilité qui lui était confiée. Cette mission jouit de notre plein appui, et nous pensons qu'elle continue d'avoir un rôle important pour ce qui est de la normalisation et du renforcement du processus démocratique, du respect des droits de l'homme et du triomphe des libertés fondamentales au sein de la société haïtienne.

Tandis que le processus du renforcement de la démocratie en Haïti suit son cours, la République argentine réitère son attachement à ce processus, auquel elle continuera de participer activement. Il reste beaucoup à faire, mais désormais ce sera le peuple haïtien, véritable dépositaire

taire de sa souveraineté qu'il s'est lui-même attribuée, qui s'en chargera.

**M. Henze** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) :  
J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne, de l'Autriche et de la Suède.

L'Union européenne, l'Autriche et la Suède se félicitent chaleureusement du retour pacifique au pouvoir en Haïti, le 15 octobre dernier, du Gouvernement constitutionnel sous la direction du Président démocratiquement élu, Jean-Bertrand Aristide. Le retour du Président Aristide a suivi la décision prise par les dirigeants militaires illégaux, après avoir longtemps refusé de s'acquitter de leurs obligations aux termes de l'Accord de Governors Island et ignoré les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de renoncer enfin au pouvoir sans affrontement militaire. C'est grâce à l'action déterminée de la communauté internationale tout au long de la crise et finalement aux efforts de la force multinationale que cela a été possible. L'Union européenne, l'Autriche et la Suède félicitent les pays qui ont contribué à la Force multinationale, en particulier les États-Unis, pour le rôle qu'ils ont joué dans la réalisation des objectifs de la communauté internationale tels qu'énoncés dans la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité.

L'Union européenne, l'Autriche et la Suède saluent les efforts entrepris par le Secrétaire général et ses Représentants spéciaux M. Dante Caputo et M. Lakhdar Brahimi, pour résoudre la crise politique en Haïti. La récente visite du Secrétaire général en Haïti, le 15 novembre, montre qu'il est décidé à oeuvrer pour une issue positive en Haïti. Nous nous félicitons également de ses derniers rapports en date des 21 et 23 novembre 1994.

Nous aimerions également saluer les efforts déployés par l'Organisation des États américains (OEA) et les Amis du Secrétaire général de l'ONU sur la question d'Haïti en vue de rétablir le processus démocratique dans ce pays. La Mission civile internationale (MICIVIH) entreprise conjointement par l'ONU et l'OEA souligne l'attachement de l'OEA au règlement des graves problèmes que connaît Haïti.

Plusieurs États membres de l'Union européenne participent activement aux efforts déployés par la force multinationale pour créer un environnement sûr et stable. Nous espérons que ces efforts permettront bientôt à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) de se déployer complètement, conformément à la résolution 940 (1994), et de commencer son vaste programme d'assistance. Nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général

visant à renforcer la première équipe de la MINUHA afin de faciliter la transition de la force multinationale à la MINUHA.

L'Union européenne, l'Autriche et la Suède appuient les efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour créer un environnement propice à l'organisation d'élections législatives libres et justes, sous la surveillance des Nations Unies et en coopération avec l'OEA. Nous sommes prêts à aider le Gouvernement haïtien à organiser ces élections.

Le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le retour des autorités légitimes et le retour de la Mission civile internationale ouvrent la voie à une amélioration de la situation des droits de l'homme. À cet égard, nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général, reflétée dans le projet de résolution A/49/L.40, d'élargir les responsabilités de la MICIVIH afin de contribuer au renforcement des institutions démocratiques. L'Union européenne, l'Autriche et la Suède notent avec satisfaction que des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine des droits de l'homme depuis le départ du régime militaire, qui, pendant si longtemps, a infligé au peuple d'Haïti des souffrances considérables. Nous sommes prêts à aider le nouveau Gouvernement dans sa tâche.

Le Gouvernement démocratique d'Haïti est maintenant confronté à la tâche difficile de la réconciliation nationale et de la reconstruction d'une nation dévastée par les abus de ses dirigeants militaires. Nous sommes extrêmement encouragés par le message de réconciliation prononcé par le Président Aristide devant l'Assemblée générale le 4 octobre dernier et par les politiques qu'il a amorcées depuis son retour.

Dans la résolution 48/27 A adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale, nous nous sommes engagés à ce que la communauté internationale augmente sa coopération technique, économique et financière avec Haïti une fois l'ordre constitutionnel rétabli et renforce les institutions chargées de dispenser la justice et de garantir la démocratie, la stabilité politique et le développement économique. Conformément à cet engagement, l'Union européenne, aux termes de la résolution 944 (1994) du Conseil de sécurité du 29 septembre 1994, et aussitôt après le retour du Président Aristide dans le pays, a levé les sanctions qu'elle avait imposées contre Haïti.

L'Union européenne, l'Autriche et la Suède appuieront le nouveau gouvernement de concorde dirigé par le Premier Ministre Smarck Michel dans ses efforts de reconstruction et de réconciliation nationale. À cette fin, l'Union



européenne s'est engagée à verser, au titre de programmes d'aide d'urgence, une somme de 12 millions d'écus, en plus de 8 millions d'écus destinés à des projets additionnels. Pour les projets de reconstruction, la Banque européenne de développement accordera de nouveaux prêts d'un montant de 120 millions d'écus. De plus, certains États membres fournissent une aide d'urgence et contribueront aussi bilatéralement à la reconstruction d'Haïti. En outre, des États membres de l'Union européenne accordent une aide d'urgence à la suite de l'ouragan Gordon qui a récemment frappé Haïti. Nous exprimons notre profonde sympathie aux familles de ceux qui ont perdu la vie lors de cette catastrophe.

Nous espérons que le nouveau gouvernement de concorde, avec l'appui de la communauté internationale, prendra des mesures énergiques et décisives pour rétablir la démocratie et favoriser la création d'un climat de stabilité, de réconciliation et de primauté du droit.

Le Gouvernement démocratique haïtien se heurte à de nombreux problèmes et à de nombreux obstacles dans le processus de démocratisation qui vient de se remettre en marche. L'Union européenne, l'Autriche et la Suède appuieront les efforts que déploie ce gouvernement pour surmonter ses problèmes. C'est dans cet esprit que l'Union européenne s'est portée coauteur du projet de résolution A/49/L.40, intitulé «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti».

**M. Gelber** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je suis heureux de relever l'amélioration spectaculaire du climat des droits de l'homme en Haïti depuis le déploiement de la force multinationale en Haïti, le 19 septembre 1994. Grâce aux efforts de la force multinationale, autorisée par le Conseil de sécurité en vertu de la résolution 940 (1994) du 31 juillet 1994, Haïti se trouve aujourd'hui au seuil d'une ère nouvelle, d'un avenir démocratique où les droits de l'homme peuvent être et seront respectés. Je tiens à noter le rôle crucial joué par les États-Unies, en tant que membre dirigeant de la force multinationale en Haïti, dans le rétablissement au pouvoir du Président démocratiquement élu d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, le 15 octobre 1994.

Selon la description qu'en a donnée récemment la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la situation qui règne en Haïti est telle aujourd'hui que le peuple haïtien n'a plus peur de sortir le soir, la liberté d'expression s'épanouit et, ce qui est encore plus important, les cas d'arrestation arbitraire, de torture, de cruauté et d'exécution extrajudiciaire sont inexistantes.

Devant cette amélioration, je profite de l'occasion pour féliciter les 31 États Membres qui ont participé à la force multinationale pour leur contribution remarquable au rétablissement de la démocratie en Haïti. La force multinationale a joué un rôle central dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Haïti. Aux quelque 10 000 soldats des États-Unis qui sont actuellement en Haïti s'ajoutent les autres membres de la coalition de la force multinationale dont le nombre s'élève à près de 1 500 hommes. Parmi ce personnel on compte des forces du Bangladesh, du Guatemala et de la Communauté des Caraïbes, y compris Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, et la Trinité-et-Tobago. L'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Bénin, la Bolivie, le Costa Rica, le Danemark, Israël, la Jordanie, le Népal, les Pays-Bas, la Norvège, le Panama, les Philippines, la Pologne et le Royaume-Uni font aussi partie de la force multinationale.

Au nom du Gouvernement des États-Unis, je remercie tous les membres de la force multinationale de ce qu'ils ont fait pour le peuple haïtien. Avec la communauté internationale, nous attendons impatiemment le jour où la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) s'acquittera de ses fonctions en Haïti avec le même succès que celui remporté par la force multinationale.

Mon gouvernement tient à rendre un hommage particulier au Président Aristide pour ses appels à la réconciliation nationale en Haïti. Les efforts du Président Aristide à cet égard et la participation à ce renouveau national de tous les secteurs de la société haïtienne constituent des événements fondamentaux dont nous nous félicitons. Nous saisissons aussi cette occasion pour féliciter le Premier Ministre Michel et son gouvernement alors qu'ils s'attellent à la tâche difficile du relèvement du système politique haïtien. Les efforts déployés par le Président Aristide et le Premier Ministre Michel pour promouvoir la réconciliation nationale seront la charnière autour de laquelle s'articuleront la démocratie à long terme, la paix et la prospérité pour le peuple haïtien.

Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le respect permanent des droits de l'homme. De nombreux rapports indiquent que les «chefs de section», vestiges du régime Cedras, continuent de contrôler de petites poches rurales éloignées du pays. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui unit la voix de la communauté internationale à celles que la démocratie et les droits de l'homme en Haïti préoccupent.

Nous tenons particulièrement à relever le rôle joué par la Mission civile internationale en Haïti entreprise conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (MICIVIH), dont le mandat a été prorogé par l'Assemblée aux termes de la résolution 48/27 B du 8 juillet 1994, cette mission étant considérée comme un acteur nécessaire, dans un avenir prévisible, de la stabilisation à long terme de la situation des droits de l'homme. Nous pouvons être fiers des efforts faits par la MICIVIH pour s'acquitter de son mandat en Haïti dans les circonstances extrêmement difficiles qui prévalaient lorsque les autorités de facto étaient au pouvoir. Nous remercions spécialement le Directeur exécutif de la MICIVIH, M. Granderson, et son personnel, de leurs efforts et de leur dévouement à la cause des droits de l'homme en Haïti. Mon gouvernement préconise que la MICIVIH recouvre le plus rapidement possible la totalité de ses effectifs de façon qu'elle puisse promouvoir efficacement les droits de l'homme pour tous en Haïti.

La réconciliation nationale et la promotion des droits de l'homme à long terme en Haïti exigent des efforts courageux de tous les acteurs politiques haïtiens pour rétablir le dialogue politique. Les acteurs politiques en Haïti doivent savoir que la communauté internationale reste vigilante et qu'elle est prête à oeuvrer avec eux pour veiller à ce que la démocratie et les droits de l'homme s'épanouissent en tant qu'éléments fondamentaux de la réconciliation nationale.

Nous devons également souligner la nécessité de mettre en place un système de justice fonctionnel et équitable en Haïti. Un projet de loi, séparant la police du pouvoir militaire, a été présenté. En outre, la force multinationale a mis en train un programme de formation destiné à créer une force de police intérimaire en Haïti. Ce programme est une première mesure importante qui vise à encourager la création d'un système policier d'un nouveau genre en Haïti. Des moniteurs venus du Canada, de la France et des États-Unis enseignent aux Haïtiens que le rôle de la police dans le maintien de la sécurité publique repose sur la responsabilité envers le peuple et la loi.

Dans le cadre de ce programme, plus de 800 moniteurs internationaux de la police de 20 pays travaillent presque partout en Haïti pour s'assurer que le travail de la force de police intérimaire est conforme aux normes internationales des droits de l'homme. Ce programme, entamé dans le cadre d'un accord bilatéral conclu entre les États-Unis et le Gouvernement Aristide, se poursuivra sous la MINUHA. L'étape suivante de ce programme sera encore plus importante. En janvier, des cours d'entraînement commenceront

pour former un corps professionnel de police civile qui sera responsable devant la direction civile du gouvernement de la défense de la Constitution et des lois haïtiennes.

Les États-Unis attendent avec intérêt la tenue d'élections législatives libres et équitables en Haïti, et ce, le plus tôt possible. Nous espérons que ces élections marqueront l'aboutissement des efforts qui, comme l'a dit le Président Aristide, doivent réconcilier les Haïtiens avec Haïti. La Division d'assistance électorale des Nations Unies s'emploie déjà à planifier les élections et a ouvert un bureau à Port-au-Prince. Les États-Unis eux-mêmes fournissent 11.3 millions de dollars au profit de l'éducation civique et de celle des électeurs, la formation des agents électoraux et des observateurs des partis politiques lors du scrutin, les transports et la logistique. Cette assistance est coordonnée avec les organisations non gouvernementales locales haïtiennes. Nous espérons vivement que le Premier Ministre Michel nommera un conseil électoral provisoire le plus rapidement possible.

Il est juste et opportun que la communauté internationale, incarnée dans cette assemblée générale, fasse tout son possible pour aider les Haïtiens à prendre un nouveau départ en tant que citoyens d'un pays qui vient de reprendre sa place parmi les démocraties.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

La United States Agency for International Development (USAID), en consultation étroite avec le Gouvernement constitutionnel d'Haïti, a mis au point un programme bilatéral d'assistance de 185 millions de dollars, qui sera exécuté au cours des 12 prochains mois. Ce programme comprend 57,2 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire, qui couvriront les dépenses relatives à la fourniture de soins médicaux et aux programmes alimentaires pour quelque 2 millions d'Haïtiens. Ce programme consacre également 40 millions de dollars à l'assistance aux institutions gouvernementales, y compris les élections et le système judiciaire, comme je viens de l'expliquer. Enfin, le programme de l'USAID consacrera 87 millions de dollars aux mesures de redressement économique, dont des mesures d'aide en matière de devises étrangères pour acquitter les arriérés dus aux institutions financières internationales et des mesures d'appui à l'agriculture, à l'éducation, à l'environnement et au secteur privé.

Enfin, au nom de mon Gouvernement, je dois féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, pour la constance dont ont fait preuve, ces trois dernières

années, afin de trouver une solution à la crise haïtienne. Je saisis cette occasion pour remercier M. Dante Caputo, l'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général et ancien Président de l'Assemblée générale, de ses efforts inlassables. Pour ce qui est de l'avenir d'Haïti, nous sommes reconnaissants à M. Brahimi, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, qui commence à y assumer ses fonctions, pour les efforts qu'il déploie. Mon gouvernement a pleinement confiance dans sa capacité de coordonner les efforts des Nations Unies à l'approche du remplacement de la force multinationale par la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA).

Mon gouvernement est persuadé que la coopération entre les Nations Unies et la force multinationale en Haïti ne deviendra rien de moins que le modèle d'une coopération future dans les crises internationales. Beaucoup reste à faire en Haïti et nombreux sont les facteurs qui peuvent encore faire échouer l'action de la communauté internationale visant à aider Haïti dans sa reconstruction et son relèvement. Cependant, il ne faut pas ignorer les progrès réels qui ont été réalisés. Il faut seulement que nous continuions à investir le meilleur de nous-mêmes dans cette initiative qui en vaut la peine.

En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies sera reconnue officiellement comme associée aux aspirations du peuple d'Haïti. Mon gouvernement s'associe sans réserve aux efforts de la communauté internationale pour aider le peuple haïtien dans la tâche de reconstruction de son pays ravagé qu'il a entreprise et dans la démarche qu'il mène avec dignité en vue du respect des droits de l'homme et de l'instauration de la démocratie.

**Le Président** : Nous venons ainsi d'entendre le dernier orateur inscrit pour le débat sur ce point.

Je voudrais informer les délégations que pour permettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/49/L.40, l'Assemblée générale se prononcera sur ce projet de résolution à une date ultérieure qui sera annoncée dans le *Journal*.

## Point 36 de l'ordre du jour

### Question de l'île comorienne de Mayotte

#### Rapport du Secrétaire général (A/49/584)

#### Projet de résolution (A/49/L.38)

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération des Comores, S. E. M. Said Mohamed Sagaf, qui va présenter le projet de résolution A/49/L.38.

**M. Sagaf** (Comores) : Le point 36 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulé «Question de l'île comorienne de Mayotte», m'offre l'agréable occasion d'intervenir pour la deuxième fois devant l'Assemblée générale. Vous me permettez donc, Monsieur le Président, de renouveler les fraternelles félicitations du Gouvernement et du peuple comoriens pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa quarante-neuvième session.

Il me plaît d'apprendre que, sous votre présidence, l'Assemblée générale se déroule dans un climat serein, et que plusieurs décisions importantes ont été déjà adoptées par consensus grâce à votre sagesse. Votre riche expérience dans le domaine des relations internationales et les principes cardinaux de la diplomatie ivoirienne, que vous avez la charge de conduire, expliquent incontestablement le succès qui se dessine pour cette quarante-neuvième session.

La question de l'île comorienne de Mayotte est devenue, au fil des années et des sessions, un point classique. Elle est en train malheureusement de battre le record de la durée comme point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de notre organisation.

En effet, le projet de résolution A/49/L.38, dont nous sommes saisis, et sur lequel nous allons nous prononcer, sera la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale sur cette question. L'esprit et la lettre de ce projet de résolution sont restés les mêmes durant 19 ans parce que les données politiques et juridiques du litige qui oppose mon pays à la France n'ont pas évolué, puisque celle-ci refuse la concertation sur ce point.

Aujourd'hui, je voudrais épargner à l'Assemblée l'histoire de ce différend né d'une interprétation abusive, de la part de la France, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et des principes sacro-saints de l'intégrité territoriale et de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

À la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, que le peuple et le Gouvernement comoriens comptent célébrer avec éclat, après les profonds bouleversements qui ont fait disparaître les blocs idéologiques, et tenant compte du vent de démocratie qui souffle ici et là, on s'interroge chez nous sur la nature de la balkanisation de notre territoire national. On se demande également chez nous si la fin de la guerre froide ne devrait pas consti-

tuer une dynamique suffisante pour stopper les visées hégémonistes de certaines puissances.

La séparation de l'île comorienne de Mayotte de ses trois autres îles soeurs constitue un handicap majeur dans cette région sud de l'océan Indien. Elle est un obstacle à l'avènement de la paix dans cette partie du monde que notre organisation a proclamée «zone dénucléarisée» depuis plusieurs décennies.

Le Gouvernement et le peuple comoriens restent préoccupés par la persistance de cette question et l'incapacité de notre organisation à mener une action en direction de la France afin qu'elle accepte la négociation. Est-il besoin de rappeler à l'Assemblée que, depuis 1975, les différentes autorités comoriennes se sont conformées aux principes directeurs de la Charte de notre organisation, lesquels recommandent le dialogue comme l'unique voie de règlement en matière de différends.

Plus récemment encore, S. E. M. Saïd Mohamed Djohar, Président de la République fédérale islamique des Comores, a proposé à S. E. M. François Mitterrand, Président de la République française, en visite officielle aux Comores en juin 1990, l'instauration d'un dialogue tripartite. C'est-à-dire faire participer les responsables politiques de l'île comorienne de Mayotte aux négociations franco-comoriennes sur la question.

Mais face à ces initiatives comoriennes, face aux démarches du Comité ad hoc de l'OUA sur l'île comorienne de Mayotte, présidé par le Gabon, face aux recommandations de la Ligue des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et à celles de l'Organisation de la Conférence islamique, la France a dressé un mur de refus, de mépris du droit international moderne. Pis encore, depuis 1975, les différents Gouvernements français ont entrepris à Mayotte une politique de peuplement et de développement socio-économique dont les objectifs consistent à couper les liens historiques, linguistiques et économiques qui ont toujours caractérisé l'unité de l'archipel.

À Mayotte, l'accueil non comorien réservé aux habitants des trois autres îles nous rappelle chaque jour qu'à quelque 200 kilomètres de notre capitale, Moroni, d'autres lois, d'autres règlements régissent la vie de nos compatriotes. Le développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires financées par des organismes non français tend à donner à Mayotte une vocation sous-régionale et régionale malgré son statut de collectivité territoriale. C'est aussi cela qui nous préoccupe et inquiète les États de la sous-région.

Notre inquiétude vient d'être accrue par la déclaration faite à Mayotte le jeudi 24 novembre 1994 par l'actuel Premier ministre français, S. E. M. Edouard Balladur. Il a déclaré, entre autres, que les habitants de Mayotte seront consultés avant l'an 2000 pour un statut définitif. Il a également ajouté :

«De nombreux immigrés, entrés régulièrement sur le territoire mahorais, y restent plus longtemps qu'il le faudrait. J'ai donc décidé de rétablir l'exigence du visa qui sera nécessaire aux ressortissants comoriens pour entrer sur le sol de la communauté française de Mayotte. Cette mesure ne manifeste aucune hostilité à l'endroit de la République des Comores.»

On peut imaginer notre émotion, notre déception face à une telle déclaration. Par combien de référendums la France entend-elle justifier la légalité de sa présence dans l'île comorienne de Mayotte? Une telle initiative, si elle venait à être concrétisée, consisterait à créer la confusion au nom d'un juridisme contraire à la résolution 1514 (XV), qui dispose dans le paragraphe 6 de son dispositif, que :

«Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.»

La résolution 3385 (XXX) du 12 novembre 1975, relative à l'admission des Comores à l'ONU, le confirme également, au troisième alinéa de son préambule, lorsqu'elle réaffirme :

«la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli.»

Il ressort en conséquence de ces différentes résolutions de notre Assemblée générale que le référendum d'autodétermination tenu le 22 décembre 1974 reste l'unique consultation valable applicable à l'archipel des Comores. L'établissement d'un visa d'entrée à Mayotte pour les Comoriens des trois autres îles constitue bel et bien un geste d'hostilité à l'égard de mon pays. Cette décision est une nouveauté qui met fin à la circulation des biens et des personnes entre les quatre îles de l'archipel.

Le Premier Ministre français vient, par cette mesure, de dévoiler au monde les vraies intentions de la France à Mayotte. Le chef du Gouvernement français s'est ainsi opposé aux propos de M. François Mitterrand, Président de

la République française, lors de sa visite officielle aux Comores, qui avait bien au contraire encouragé les échanges entre les îles. Notre Assemblée générale devra réagir massivement pour contrer les intentions affichées de la France, qui, au lieu d'accepter la main tendue par les Comores, accentue les divergences.

Conscient de ses faiblesses et des enjeux de la question de l'île comorienne de Mayotte, le peuple comorien s'est adressé, depuis 1975 à tous les États qui composent la société mondiale.

Pour nous, Comoriens, la réintégration de l'île comorienne de Mayotte au sein de la République fédérale islamique des Comores constitue une question d'honneur et de dignité. Cette intransigeance puise sa force dans le ciment de notre culture, de notre race, de notre religion, de notre géographie, de notre histoire, de notre économie, et enfin, de notre langue communes. Le peuple comorien a également retenu de l'histoire contemporaine que chaque peuple, petit ou grand, riche ou pauvre, est né libre et souverain.

La République fédérale islamique des Comores, petit État insulaire peu avancé, doit mener un double combat de survie économique et de recouvrement de son intégrité territoriale.

On peut dès lors comprendre pourquoi elle place tous ses espoirs en l'Organisation des Nations Unies, qui, dans le domaine de l'autodétermination, a marqué d'une empreinte indélébile l'histoire universelle de ces 50 dernières années. Mon pays fait jalousement siens les nobles idéaux et principes contenus dans la Charte de San Francisco, lesquels ont permis à notre organisation de concourir à l'instauration de la paix, au développement des relations amicales et de coopération entre les peuples, et à la sécurité des États.

Notre organisation est devenue, au fil des années, un instrument régulateur des rapports entre les différentes composantes de la communauté internationale. Ce forum mondial a le mérite de faire des puissances inégales des puissances égales, même si l'on sait que cette égalité est quelque peu affaiblie avec le droit de veto réservé à quelques puissances.

L'Agenda pour la paix du Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, à qui nous rendons un vibrant hommage pour son dévouement au service du bien-être de l'humanité, est là pour nous rappeler que la prévention constitue le meilleur garant de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Président, j'ai parlé avec le coeur mais sans perdre la raison, car c'est elle qui nous dicte cet attachement indéfectible à une partie de notre territoire national. Je forme le voeu ardent, comme M. Saïd Mohamed Djohar, Président de la République fédérale islamique des Comores, ainsi que le Gouvernement et le peuple comoriens, que, sous votre présidence, notre Assemblée générale adopte une décision à la mesure de notre revendication légitime. Puisse l'Assemblée parler d'une voix à la France pour que, dès demain s'amorce le dialogue avec elle et nos frères de Mayotte autour de la question de l'île comorienne de Mayotte.

Je ne peux terminer mon propos sans exprimer la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple comoriens aux États qui ont bien voulu coparrainer le projet de résolution relatif à la question de l'île comorienne de Mayotte, portant la cote A/49/L.38, outre la République d'Ouganda qui vient de s'ajouter à leur liste.

Je voudrais également remercier d'avance ceux qui, traditionnellement, se joignent à nous pour la justesse de notre cause. À ceux qui, par habitude, s'abstiennent, non pas parce qu'ils sont contre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou le retour de l'île comorienne de Mayotte au sein de la République fédérale islamique des Comores, mais plutôt parce que ce cas d'espèce est bien rare et complexe, nous demandons de nous accorder leur vote positif.

**Le Président** : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/49/L.38.

Le représentant de la France a demandé à prendre la parole pour expliquer son vote avant le vote. Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Mérimée (France)** : La France regrette qu'une fois encore la situation de l'île de Mayotte, territoire qui relève de la souveraineté française, soit examinée par l'Assemblée générale. Mon pays ne pourra que se prononcer contre le projet de résolution qui nous est soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

Ma délégation a cependant écouté avec beaucoup d'attention ce qui vient d'être dit sur cette question. L'orateur qui m'a précédé souhaite qu'une solution juste et durable soit trouvée. Telle est bien également la position de la France. Nous nous sommes engagés dans la recherche active d'une solution satisfaisante du problème de Mayotte.

Dans cet esprit, la France s'est déclarée à plusieurs reprises prête à accepter les conditions de règlement de cette question dans le respect du droit international et de son droit national.

Une telle solution doit avant tout respecter la volonté des populations concernées. À cet égard, la population mahoraise s'est prononcée librement et démocratiquement en faveur du maintien du territoire de Mayotte au sein de la République française. Le climat de confiance qui s'est établi entre la République fédérale islamique des Comores et le Gouvernement français permet la poursuite d'un dialogue constructif. Ce dialogue s'appuie sur les liens profonds d'amitié et de coopération qui existent entre nos deux pays. Nous sommes persuadés qu'une telle concertation, poursuivie avec une volonté constante de conciliation, d'apaisement et d'ouverture, peut, malgré les difficultés, faire progresser la recherche commune d'une solution équitable. Pour sa part, la France ne ménagera aucun effort en ce sens.

Je voudrais ajouter un mot sur la décision de mon gouvernement d'instituer un régime de visas pour les ressortissants comoriens. La raison en est la suivante : à savoir que l'immigration illégale des ressortissants comoriens dans l'île de Mayotte a pris des proportions sans précédent. Pendant les six premiers mois de 1994, le solde des flux migratoires a été supérieur à celui enregistré pour toute l'année 1993 et le mouvement s'accélère. Cette décision ne portera aucune atteinte aux excellentes relations entre les Comores et la France. En effet, notre ambassade à Moroni a reçu des instructions pour que les nouvelles procédures ne gênent en rien les flux normaux des relations entre Mayotte et la République des Comores.

**Le Président :** Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution A/49/L.39.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kazakhstan,

Kenya, Koweït, Madagascar, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République Unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

France, Monaco.

*S'abstiennent :*

Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Vanuatu.

*Par 87 voix contre 2, avec 38 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 49/18).*

**Le Président :** Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite clore l'examen du point 36 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 42 de l'ordre du jour**

**La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Rapport du Secrétaire général (A/49/489 et Corr.1)**

**Notes du Secrétaire général (A/49/59, A/49/116, A/49/281, A/49/585)**

**Projet de résolution (A/49/L.35)**

**Le Président :** En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/49/489 et Corr.1, je voudrais informer les membres qu'au paragraphe

4, les quatre premières cotes du document qui manquent encore sont les suivantes : A/49/487, A/49/562, A/49/397 et A/49/534. En outre, au paragraphe 15, la cote du document devrait être A/49/534. Je voudrais également appeler l'attention des membres sur le fait que la dernière phrase du paragraphe 4 du rapport est remplacée par l'alinéa b) du paragraphe 1 du rectificatif.

Les notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur de la Division des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies en El Salvador sont publiées sous les cotes A/49/59, A/49/116, A/49/281, et A/49/585.

Je donne la parole au Ministre des relations extérieures et du culte de Costa Rica, S. E. M. Fernando Naranjo Villalobos, qui va présenter le projet de résolution A/49/L.35.

**M. Naranjo Villalobos** (Costa Rica) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Costa Rica et de ses pays frères : le Guatemala, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Panama, au titre du point 42 de l'ordre du jour, «La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.»

Nous approchons de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En cette deuxième moitié de siècle, et plus particulièrement ces dernières années, le monde a profondément changé, et l'Organisation s'est elle aussi transformée.

L'Amérique centrale, la turbulente et volcanique ceinture de l'hémisphère occidental, a également profondément changé. Les six pays d'Amérique centrale figuraient parmi les Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. À ce moment-là, différents peuples d'Amérique centrale luttèrent pour renverser des régimes oppressifs ou pour en éliminer les conséquences. Cependant, la véritable conquête de la démocratie dans chacun des pays de l'isthme n'a pu s'effectuer que très récemment, par le biais du processus engagé à Esquipulas.

Grâce à une série de négociations conduites par les pays d'Amérique centrale et dans lesquelles l'ONU a joué un rôle important, l'Amérique centrale est parvenue à édifier une démocratie authentique et une paix durable. La guerre et la violence généralisée dont plusieurs pays de l'isthme avaient été le théâtre ont cédé le pas à un véritable processus de réconciliation nationale. Le respect des droits

de l'homme a été consolidé et le processus d'intégration régionale a été renouvelé.

L'Amérique centrale est passée de la guerre à la paix. Mais les Centraméricains sont pleinement conscients que la paix considérée comme la simple absence de guerre ne pourra être consolidée dans notre région que si elle s'accompagne d'un changement dans les conditions sociales et économiques de nos peuples, de façon à assurer le bien-être des générations présentes et futures dans le cadre de la liberté et de la justice. À cette fin, l'Amérique centrale a décidé en 1994 de relever le défi consistant à s'acheminer vers l'instauration d'un nouveau modèle de développement.

En août 1994, les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, en la présence du Premier Ministre du Belize, ont tenu leur quinzième réunion ordinaire dans la ville de Guácimo, au Costa Rica. À cette occasion, les dirigeants d'Amérique centrale, tout en ratifiant leur compromis à l'égard de la démocratie, ont défini de nouvelles orientations pour la région, qui ont donné naissance à une alliance pour le développement durable.

Cette initiative centraméricaine est très vaste. Elle a pour objectif de surmonter la grande pauvreté par des investissements dans le secteur privé; à promouvoir le respect de l'environnement et la préservation du patrimoine national de la région, tout en suscitant une croissance économique équitable qui offre de réelles possibilités de progrès aux groupes les plus vulnérables de la société. Elle comprend également une composante morale, à savoir lutter en faveur de l'intégrité de la vie publique et du respect vis-à-vis de l'exercice du pouvoir.

Afin d'éviter les exercices de rhétorique qui ont fait perdre tant de ressources et de temps aux pays d'Amérique centrale dans le passé, les Présidents d'Amérique centrale ont également approuvé à Guácimo un programme d'action concret prévoyant des objectifs et un calendrier précis.

Le 12 octobre 1994, tout en célébrant l'anniversaire de la Rencontre des mondes, les Présidents des Républiques de l'isthme se sont réunis à Managua, au Nicaragua, pour signer l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale.

L'Alliance pour le développement durable, une initiative qui envisage des politiques, des programmes et des mesures à court, à moyen et à long terme, marque un changement dans la stratégie du développement, un changement dans les attitudes individuelles et collectives, dans les

politiques locales, nationales et régionales en vue de la durabilité politique, économique, sociale, culturelle et écologique des sociétés centraméricaines, conformément à l'Action 21.

Cet effort ne vise pas à remplacer les mécanismes d'intégration existants mais à les compléter, les renforcer et leur donner une orientation qui fasse du développement durable la stratégie et la politique centrale de nos pays et de la région tout entière.

Le développement durable auquel aspire l'Amérique centrale ne peut être réalisé que dans le cadre d'une démocratie véritable, pluraliste et participative en tant que base de l'existence humaine. Nous sommes convenus d'incorporer de plus en plus directement la société civile de la région dans les processus de prise de décisions, afin de marquer notre reconnaissance pour le rôle joué par ces organisations dans le renforcement de la démocratie.

Le développement durable auquel aspire l'Amérique centrale ne peut être réalisé que s'il entraîne un développement économique fondé sur la liberté, la dignité, la justice, l'efficacité et l'accès équitable de nos produits aux marchés internationaux. En d'autres périodes de son histoire, l'Amérique centrale a connu une croissance économique qui ne s'est traduite que par une amélioration du niveau de vie de quelques-uns. Aujourd'hui notre objectif est tout autre. Nous ne recherchons pas une augmentation des chiffres, mais un accroissement du bien-être du plus grand nombre.

Le développement durable auquel aspire l'Amérique centrale n'est réalisable que par le biais d'une gestion rationnelle des ressources naturelles de la région et d'une amélioration de la qualité de l'environnement. À cet égard, les Présidents d'Amérique centrale ont signé, lors du sommet de Managua, 23 engagements concrets relatifs aux ressources naturelles, qui visent à protéger ce patrimoine et à empêcher son exploitation irrationnelle, à lutter contre la pollution et à faire des efforts concertés pour préserver l'environnement.

*M. Yassin (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.*

Animés par des idéaux communs de responsabilité sociale, les dirigeants de nos pays ont participé, les 24 et 25 octobre derniers à Tegucigalpa, au Honduras, à la Conférence internationale sur la paix et le développement en Amérique centrale, au cours de laquelle ils ont défini, de façon très large et dans une totale transparence, de nouvel-

les priorités régionales avec la communauté des pays donateurs et la société civile.

D'importants engagements dans les domaines politique, économique, social, culturel et d'intégration ont été pris à Tegucigalpa, complétant ainsi les efforts entamés à Managua avec la signature de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale.

De nouvelles orientations ont été arrêtées à Tegucigalpa en vue renforcer la sécurité régionale. Des domaines d'action prioritaires ont été définis dans les domaines économique, social et culturel.

L'Amérique centrale dans son ensemble est engagée dans un effort décisif pour son avenir. Le succès de cet effort déterminera le bien-être et la prospérité de nos peuples et des générations futures.

Nous pensons que le succès de cette entreprise ne servira pas seulement les intérêts des pays d'Amérique centrale. Comme les événements de cette dernière décennie l'ont montré, la paix et la stabilité de l'Amérique centrale constituent un important facteur pour nos voisins d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et des Caraïbes. Mais, par-dessus tout, nous pensons que l'obtention de résultats concrets et positifs en Amérique centrale peut servir de modèle à d'autres pays petits et pauvres de l'hémisphère comme à d'autres régions du monde pour lesquels le développement durable doit fournir un moyen efficace de s'engager eux aussi dans cette voie.

Nous savons que nos efforts sont modestes car les dimensions et les ressources de l'Amérique centrale sont modestes également, mais nous sommes sûrs que cela également contribuera à faciliter la concrétisation des objectifs proposés et que notre expérience pourra inspirer utilement d'autres pays en voie de développement.

Si l'Amérique centrale aboutit à ses objectifs, si les Centraméricains arrivent à faire de leur Alliance pour le développement durable une réalité, rien ne pourra plus nous satisfaire que le fait de savoir que d'autres pays, ayant des problèmes similaires, arrivent également à trouver des solutions en se basant sur l'expérience de notre région.

La communauté internationale a contribué de façon décisive au succès du processus de pacification et de démocratisation de l'Amérique centrale. Divers États et organisations d'États, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales, ont appuyé avec enthousiasme les négociations de paix et apporté leur appui moral et matériel aux



processus de démobilisation et de rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi qu'à d'autres aspects de cette vaste entreprise.

L'Amérique centrale, qui a conquis la démocratie et la paix, exprime aujourd'hui l'espoir que la communauté internationale continuera également à appuyer, comme elle l'a fait tout au long de ces 10 dernières années, le développement durable de la région. Sans cet appui, la paix et la démocratie resteraient précaires en Amérique centrale.

Pour faire progresser l'Alliance pour le développement durable, l'Amérique centrale de la paix et de la démocratie a besoin de la coopération internationale, elle a besoin de programmes et projets permettant de concrétiser ses engagements à l'égard du progrès social et économique et à l'égard de l'environnement, ses engagements à l'égard des générations présentes et surtout à venir. Nous sommes inquiets, en particulier, de voir les montants des différents programmes de coopération au développement diminuer et les fonds alloués au Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale se réduire.

Les pays d'Amérique centrale, qui sont profondément reconnaissants du souci manifesté par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions en faveur de la paix et de la démocratie régionale, voudraient également adresser une demande aux organismes du système, et notamment au Programme des Nations Unies pour le développement, pour que dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable, l'on envisage la possibilité de fournir les ressources nécessaires à la mise en place de programmes nouveaux et actualisés de nature régionale. Parallèlement, les pays d'Amérique centrale tiennent à exhorter également les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'individuellement ou collectivement, ils donnent leur appui à cette nouvelle entreprise de l'Amérique centrale et nous offrent leur coopération pour que ces objectifs deviennent réalité.

Le projet de résolution présenté par les six pays d'Amérique centrale à l'examen de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé «La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement» énumère les mesures prises par l'Amérique centrale dans sa voie vers le développement durable et reprend les principales aspirations de nos pays quant au rôle que peut, à notre avis, et en particulier l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de cette nouvelle entreprise

centraméricaine. Nous sommes sûrs que l'Assemblée générale en acceptera l'esprit et la lettre.

L'Amérique centrale a voulu la liberté et la paix, et en une période relativement brève elle a vu sa lutte pour la liberté et la paix triompher. Aujourd'hui, l'Amérique centrale est sur une voie nouvelle : le développement durable. C'est de la volonté et de la décision des Centraméricains et de l'appui de leurs entreprises par la communauté internationale que dépendra une nouvelle victoire, encore plus belle.

Selon le *Popol Vuh*, le Livre sacré des Quiches, une des cultures précolombiennes les plus riches d'Amérique centrale, il y a des siècles, les anciens de cette grande nation priaient en ces termes :

«Oh, toi, coeur du ciel et coeur de la Terre!  
Rends nous ta gloire et ta richesse.  
Donne la vie et le bien-être à tes enfants.»

Aussi, au sein de cette organisation qui est le coeur de la Terre, et évoquant le proverbe «Aide-toi, le ciel t'aidera», l'Amérique centrale redit avec foi et espoir cette ancienne prière.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais proposer que la liste des orateurs souhaitant participer au débat sur ce point soit déclarée close dans une demi-heure. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je prie les représentants qui souhaitent participer au débat de bien vouloir s'inscrire le plus rapidement possible.

**M. Macedo** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Gouvernement mexicain a suivi avec une attention particulière les derniers événements positifs qui se sont déroulés en Amérique centrale. Nous avons été particulièrement encouragés par la volonté déterminée des gouvernements et des peuples de la région de renforcer leurs institutions. Au cours de cette année, dans quatre pays de la région, à savoir le Honduras, le Costa Rica, El Salvador et le Panama, de nouveaux dirigeants ont accédé à la présidence, selon la volonté librement exprimée de leurs sociétés. Nous nous félicitons de la contribution importante que cela constitue pour le renforcement de la paix dans la région.

Il est encourageant de constater les progrès réalisés dans le processus de paix au Guatemala. Le Gouvernement et l'Unidad Revolucionaria Nacional de Guatemalteca (URNG) continuent de déployer des efforts intenses pour assurer la paix dans leur pays. L'Accord général relatif aux droits de l'homme, et l'Accord concernant le calendrier des négociations, ainsi que l'Accord en vue de la réinstallation des populations déracinées du fait des affrontements armés et l'Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque, sont des manifestations de la volonté des deux parties de résoudre leurs différends par la négociation, seule voie susceptible de mener à une paix ferme et durable.

La communauté internationale participe aux efforts guatémaltèques. En septembre dernier, l'Assemblée a autorisé, conformément à la recommandation du Secrétaire général et sur demande des deux parties, la création de la Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), qui est déjà en cours d'installation et qui a entamé ses travaux.

En cette étape du processus de paix au Guatemala, il est important que les parties, ainsi que la société guatémaltèque, sachent que les progrès dans les négociations ne seront possibles que par un rapprochement constructif.

La paix est essentielle pour relever les défis économiques et sociaux auxquels le pays est confronté. Voilà pourquoi, à l'instar du Groupe des amis du processus de paix au Guatemala, nous enjoignons le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) à renouveler leur engagement sans équivoque à conclure un accord de paix solide et durable, comme le prévoit l'Accord-cadre signé en janvier de cette année.

En El Salvador, les progrès remarquables enregistrés consacrent le processus de paix dans le pays, montrent ce qu'il est possible de faire lorsque les parties font preuve de la volonté politique nécessaire, et attestent du succès de l'appui international aux efforts du peuple salvadorien.

Par le biais des Nations Unies, la communauté internationale s'est pleinement engagée à continuer d'appuyer les parties intéressées en El Salvador pour édifier une paix définitive et durable. J'en veux pour preuve la récente décision du Conseil de sécurité de proroger une dernière fois, jusqu'au 30 avril de l'année prochaine, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

(ONUSAL). Nous attendons avec intérêt de voir quelles sont les modalités que le Secrétaire général aura arrêtées en consultation avec les institutions spécialisées compétentes, les organisations régionales et les États Membres pour aider El Salvador, dans le cadre des Accords de paix, au cours de la période qui suivra l'achèvement du mandat de l'ONUSAL.

Nous prions instamment les parties d'accélérer, comme elles ont réaffirmé à maintes reprises vouloir le faire, leurs activités pour régler définitivement les problèmes particulièrement délicats liés à la réforme des systèmes judiciaire et électoral, aux questions de sécurité, aux programmes de transfert des terres, à la réinsertion des anciens combattants ou à l'application des recommandations de la Commission de la vérité, pour parvenir à la réconciliation totale dans le pays.

Nous sommes convaincus que les progrès réalisés dans les domaines politique et institutionnel ne seront définitifs que s'ils s'accompagnent de progrès du même ordre en matière de développement économique de la région et si l'on s'efforce de recomposer le tissu social de ces nations. Les pays d'Amérique centrale doivent également et inéluctablement reconstruire leurs économies et rétablir et renforcer leurs institutions politiques et juridiques qui sont les fondements de la coexistence au sein des sociétés.

Nous jugeons aussi de la plus haute importance l'appui que la communauté internationale apportera au Gouvernement du Nicaragua pour le redressement et la reconstruction économique et sociale du pays. Le Mexique participe au Groupe de soutien qui a été créé pour aider le Nicaragua à faire face aux destructions occasionnées par de longues années de conflits; nous poursuivrons nos efforts de coopération bilatérale et continuerons de lui fournir un appui par le biais des mécanismes multilatéraux mis en place à cette fin.

L'appui que la communauté internationale apporte à l'Amérique centrale pour réaliser la réconciliation et une paix durable ne doit pas se relâcher maintenant que les pays de la région ont pris des mesures définitives pour réaliser cet objectif. La région a besoin de ressources financières et d'une aide technique pour reconstruire son économie. Sans développement, la paix restera précaire. Le récent Sommet de Guácimo a réaffirmé l'esprit positif avec lequel les habitants de l'Amérique centrale entendent bâtir leur avenir.

À cet égard, nous jugeons de la plus haute importance la coopération du système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt de recevoir le programme mis à jour, dont

le Secrétaire général parle dans son rapport, et qui sera présenté en application de la résolution 48/161. D'après ce qu'a annoncé le Secrétaire général, ce programme devrait refléter un changement d'objectif : d'un programme d'urgence, on passerait à une stratégie de développement humain durable pour renforcer la paix et éliminer la pauvreté extrême dans la région.

Le Mexique réaffirme sa volonté de contribuer aux efforts que font les peuples d'Amérique centrale pour réaliser la paix définitive et le développement, dans le meilleur esprit possible, et dans les domaines décidés par les habitants de l'Amérique centrale eux-mêmes.

**M. Howley** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis se félicitent d'être l'un des auteurs du projet de résolution A/49/L.35. On n'a aucun mal à se souvenir du temps où les discussions sur les projets de résolution relatifs à l'Amérique centrale, ici même, étaient très controversées. Le fait que ce ne soit plus le cas montre bien l'extraordinaire évolution de la situation et des attitudes dans la région elle-même.

L'Amérique centrale est démocratique. Tous ses gouvernements sont arrivés au pouvoir à la suite de processus constitutionnels. Au cours des 12 derniers mois, chaque pays a organisé des élections libres et régulières, que ce soit au niveau national ou régional.

À la seule exception du Guatemala, où nous attendons pour bientôt un accord global mettant un terme au conflit interne, l'Amérique centrale est en paix, et chaque pays est en paix avec lui-même et avec ses voisins. Le degré de réconciliation nationale obtenu par le Nicaragua et El Salvador est source d'espoir pour toutes les sociétés en conflit.

Nous trouvons encourageant aussi de voir comment les habitants de l'Amérique centrale accueillent de plus en plus le Belize comme observateur et participant à leurs conférences et réunions, notamment au Sommet de Managua sur les questions d'environnement et à la Conférence internationale pour la paix et le développement en Amérique centrale, réunie à Tegucigalpa.

Grâce à ses réformes économiques, l'Amérique centrale croît et se développe. En 1994, chaque économie en Amérique centrale a enregistré une croissance positive et, d'après la Banque interaméricaine de développement, une croissance de près de 5 % est attendue dans l'ensemble de la région.

Le processus de coopération politique et d'intégration économique de l'Amérique centrale, renouvelé à Esquipulas en 1987, est de plus en plus dynamique et ne cesse d'englober de nouveaux domaines d'activité.

Ainsi, au mois d'octobre, en présence du Vice-Président des États-Unis, M. Al Gore, les Présidents d'Amérique centrale ont créé l'Alliance pour le développement durable. C'est là un nouveau modèle de développement, qui cherche à faire bénéficier de la croissance tous les citoyens d'Amérique centrale et à préserver pour les générations futures les ressources naturelles vitales pour tout développement.

Mon gouvernement a l'intention de coopérer avec cette nouvelle Alliance et de lui apporter son appui. Le mois prochain à Miami, au sommet des Amériques, nous espérons signer une déclaration de coopération entre les États-Unis et l'Alliance d'Amérique centrale.

Nous savons que le commerce et l'investissement privé donneront une impulsion décisive à la croissance et au développement futurs. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a élaboré un projet de loi sur un programme commercial transitoire, qui sera présenté au Congrès des États-Unis au début de l'année prochaine. Ce programme donnera aux pays de l'Initiative du bassin des Caraïbes un accès au marché américain semblable à celui que donne l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) dans la confection et le textile.

Comme le projet de résolution le précise, l'Amérique centrale a pris son avenir en mains, un avenir démocratique, pacifique et de plus en plus prospère. Les États-Unis se réjouissent de cette évolution et d'être l'un des auteurs du projet de résolution qu'ils encouragent l'Assemblée à adopter.

**M. Bjørn Lian** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis 1987, l'Assemblée générale suit attentivement la situation en Amérique centrale, et elle se félicite des efforts déployés par les peuples et gouvernements de la région pour établir et consolider la paix. En même temps, l'Assemblée générale a prié instamment les pays d'Amérique centrale de poursuivre leurs efforts pour réaliser une paix solide et durable. Les pays nordiques ont participé activement à ce processus de paix.

La situation en Amérique centrale présente des signes d'amélioration encourageants. Des années de conflit et de méfiance ont cédé le pas à une coopération constructive tandis que les élections démocratiques sont devenues la règle plutôt que l'exception. Mais il y a encore des progrès

à faire. L'un de ces pays est toujours en lutte et l'ensemble de la région a encore besoin de nouvelles réformes économiques et sociales, de nouveaux efforts dans les domaines de l'éducation et de la santé, et d'une prise de conscience plus forte de la nécessité de la solidarité et de la réconciliation nationales.

Aux côtés des autres membres du Groupe d'amis et avec l'appui actif des autres pays nordiques, la Norvège s'est employée, ces dernières années, à encourager activement le processus de paix au Guatemala. Nous avons toutes les raisons de féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, le Secrétaire général adjoint, M. Marrack Goulding, ainsi que le médiateur, M. Jean Arnault, pour la fermeté et le rôle prépondérant de l'ONU dans les négociations menées entre le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). L'ONU a introduit un nouvel élément dynamique dans le processus de paix. Bien que les négociations soient quelque peu en retard sur le calendrier établi à Mexico au mois de mars, d'importants accords ont déjà été signés, et des progrès ont été réalisés dans les négociations actuelles sur l'identité et les droits des populations autochtones du Guatemala.

L'établissement et le déploiement d'une mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala constituent des mesures importantes dans le cadre du processus de paix. Du personnel nordique participe à cette mission. Une présence de l'ONU de ce type a redonné espoir aux secteurs civils du Guatemala que la paix, la reconstruction et la réconciliation nationale pourront être bientôt réalisés.

Les pays nordiques sont particulièrement attachés au processus de paix au Guatemala. En effet, c'est à Oslo que, en mars 1990, un accord a été conclu, qui a jeté les bases des négociations entre le Gouvernement et l'URNG. La série de négociations qui a eu lieu à Oslo en juin de cette année a débouché sur des accords importants concernant la réinstallation des personnes déplacées et la création d'une commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme. Une diplomatie active et constructive a contribué sensiblement au succès des négociations.

Les pays nordiques ont participé activement à promouvoir l'assistance au Guatemala. La Norvège et la Suède ont accru considérablement leur assistance au Guatemala en 1994, laquelle a atteint pour chacun d'eux 10 millions de dollars. Une priorité particulière est accordée aux projets liés à la démocratisation et au développement politique, ainsi qu'aux groupes particulièrement vulnérables, avant tout la population autochtone. La Finlande a joué un rôle

important dans les efforts visant à aider les nombreuses personnes qui sont rentrées dans leur pays. Les pays nordiques restent disposés à répondre de nouveau aux besoins concrets liés à la paix qui pourraient se présenter pendant le processus de négociation, et reconnaissent le rôle particulier confié au système des Nations Unies à cet égard.

Le peuple du Guatemala est impatient de voir se réaliser des progrès dans le processus de négociation. Pour transformer le Guatemala en une société plus juste, plus prospère et plus démocratique, de grands efforts ainsi qu'une volonté de compromis seront nécessaires de la part de tous les Guatémaltèques. Si les institutions démocratiques du Guatemala ne reflètent pas aujourd'hui les aspirations du peuple guatémaltèque, il appartient aux secteurs civils de les rendre plus représentatives grâce à une plus large participation aux élections et à des mesures de confiance entre les divers secteurs. Mais le Gouvernement et les forces armées doivent faire beaucoup plus pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. Les pays nordiques restent profondément préoccupés par les récentes attaques brutales menées contre des dirigeants syndicaux, des défenseurs des droits de l'homme et d'autres civils.

Si les Guatémaltèques eux-mêmes sont résolus à montrer la voie de la pacification, de la réconciliation et de la reconstruction de leur pays, le Groupe d'amis et le reste de la communauté internationale seront certainement prêts à faire preuve de solidarité et à fournir une assistance. Les secteurs civils et, en fait, le peuple guatémaltèque tout entier doivent comprendre que l'ONU et le Groupe d'amis sont leurs alliés les plus sûrs. S'ils oeuvrent ensemble de manière constructive, il sera possible d'assurer la paix et la prospérité au Guatemala, et non seulement le Guatemala mais toute l'Amérique centrale dépendent de cela.

Les pays nordiques se félicitent d'avoir pu appuyer plusieurs des initiatives entreprises pour soutenir le processus de paix, y compris la Commission de la vérité et le médiateur des droits de l'homme. Les pays nordiques ont également participé à la formation de la nouvelle force - de politique nationale et envisagent de renouveler cet appui - ainsi que d'autres initiatives de paix, et ce, jusqu'en 1995.

La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) est largement acceptée comme exemple du nouveau type d'opération de maintien de la paix, où se trouve intégrée la consolidation de la paix tant civile que militaire après les conflits. L'ONUSAL présente en outre un aspect novateur en ce sens qu'elle surveille la situation des droits de l'homme et qu'elle nous offre une nouvelle expé-

rience, qui pourrait s'avérer utile dans d'autres zones de conflit, comme au Guatemala voisin.

Les élections générales qui ont eu lieu en mars et avril de cette année constituent une étape importante vers la consolidation du processus de paix et de démocratie en El Salvador. Les élections ont été largement considérées comme justes et honnêtes, bien que de nouvelles réformes du système électoral soient nécessaires.

Nous appuyons fermement la récente décision de renouvellement du mandat de l'ONUSAL jusqu'au 30 avril 1995. Mais, en même temps, nous demandons instamment au Gouvernement, ainsi qu'au Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN), de mettre en oeuvre les points de l'accord de paix qui n'ont toujours pas été appliqués, notamment la question très importante de la répartition des terres, les réformes juridiques et électorales nécessaires et le respect des droits de l'homme. L'élection en juillet de la nouvelle Cour suprême est une mesure encourageante qui va dans la bonne direction.

Les pays nordiques se félicitent de l'accord conclu en octobre dernier entre le Gouvernement et le FMLN au sujet d'un nouveau calendrier pour la mise en oeuvre de l'accord de paix. Le fait que toutes les forces politiques sont prêtes à respecter scrupuleusement les lois et que la croissance économique continue constitue la meilleure base d'un développement pacifique et prospère en El Salvador.

Le processus politique au Nicaragua nécessite encore un consensus national plus vaste, mais les institutions fonctionnent désormais mieux à présent et certains progrès ont été réalisés pour ce qui est des réformes constitutionnelles et autres réformes essentielles. La Suède a fourni un appui important à l'organisation, en février dernier, d'élections locales dans les régions de l'Atlantique. La façon dont elles se sont déroulées constitue un progrès encourageant. Des efforts devraient être faits pour créer une base plus stable pour la tenue de pourparlers constructifs entre le Président et tous les principaux partis et factions politiques.

C'est seulement grâce au dialogue politique que le Nicaragua pourra s'attaquer aux graves problèmes sociaux et économiques auxquels il est en butte. Le Groupe des pays amis, dont la Suède est un partenaire actif, s'efforce d'apporter son appui dans le cadre des démarches difficiles et cruciales menées dans ce sens. Toutes les parties doivent être prêtes à faire des compromis pour le bien du pays. La situation actuelle conjuguée aux actions des groupes armés et à la violence croissante est source de problèmes et suscite la désillusion de la population.

Les pays nordiques se félicitent de l'accord conclu avec le Fonds monétaire international, en mai dernier, concernant la création du Fonds d'ajustement structurel renforcé, qui, nous l'espérons, contribuera au renforcement de la base de la politique économique nicaraguayenne. Toutefois, la situation exige des efforts constants de la part de la communauté internationale afin d'étayer un développement économique durable et sain dans le pays. Une croissance économique stable au bénéfice de la population ne peut se réaliser que dans des conditions de stabilité politique, et il s'agit là de la responsabilité partagée de toutes les forces politiques du Nicaragua. De telles conditions constituent un préalable permettant des investissements à long terme et des relations commerciales durables. Dans de telles circonstances, il est également possible d'utiliser plus efficacement l'aide au développement.

Le Nicaragua est un important bénéficiaire de l'aide nordique au développement. Nous sommes disposés à maintenir cette aide afin de soutenir les efforts déployés pour que s'instaurent la paix, la réconciliation nationale et le développement économique et social. Il faut toutefois souligner que l'aide au développement ne suffit pas, à elle seule, à assurer de meilleures conditions de vie à long terme.

Seuls des progrès réguliers en matière de démocratie et un dialogue constructif entre les partis politiques peuvent instaurer une base solide et un climat propice à une action utile dans le domaine économique et asseoir les bases de la croissance économique. Le lourd fardeau de la dette qui pèse sur le Nicaragua est un des plus importants obstacles sur la voie du développement dans ce pays. Le regroupement des prêts et un allègement au moins partiel de la dette seraient très bénéfiques au développement durable. Les pays nordiques sont prêts à s'associer à la communauté des donateurs à ce sujet en appuyant le processus destiné à alléger le fardeau de la dette nicaraguayenne.

En raison de ses contraintes budgétaires, le Gouvernement devrait pratiquer une gestion très stricte des dépenses, redéfinir les critères relatifs aux programmes prioritaires de développement et formuler des politiques sectorielles claires. Nous estimons que cela jetterait les bases d'une amélioration de la gestion de l'aide et de la coordination des interventions extérieures en matière d'aide. Même s'il existe certains signes de progrès à ce sujet, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un tableau des résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre des réformes prévues. L'adhésion stricte aux principes de saine gestion est une condition préalable à l'établissement de la confiance entre partenaires commerciaux et de développement.

Il est encourageant de constater l'évolution récente de la situation politique au Honduras. Nous appuyons pleinement les initiatives prises par le Président Reina en vue de réduire la corruption et d'améliorer la situation des droits de l'homme. Nous nous réjouissons également des efforts déployés afin de réduire les dépenses militaires et de réorienter les dépenses publiques vers les secteurs sociaux.

Depuis la fin de 1993, l'Amérique centrale a exprimé son intérêt pour le renforcement et la consolidation des institutions politiques par des moyens pacifiques et démocratiques. Les élections tenues dans cinq pays de la région en ont fourni des exemples. De tels efforts ont bénéficié de la collaboration active de la communauté internationale grâce à plusieurs instruments de coopération, dont l'ONU elle-même.

Les pays nordiques espèrent que la volonté politique dont les pays d'Amérique centrale font preuve se traduira, en temps voulu, par une paix solide et durable dans la région. Ils sont prêts à continuer de jouer un rôle actif dans le processus d'établissement d'une paix solide et durable en Amérique centrale.

**M. Pava** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : L'attention constante accordée par la communauté internationale à la question, l'intervention active de l'ONU, la mobilisation des pays centraméricains en faveur de la paix depuis les Accords d'Esquipulas, les efforts incessants déployés par un groupe de pays, dont le Mexique, le Venezuela et la Colombie, qui participent depuis longtemps, avec d'autres pays, à des groupes d'appui comme le Groupe de Contadora ou, plus récemment, le Groupe des pays amis, et, bien sûr, le désir de paix que nourrissent tous les secteurs de la société centraméricaine ont convergé vers la définition de solutions politiques et pacifiques débouchant sur des accords de paix en El Salvador et au Nicaragua et permettant des progrès considérables sont de bon augure pour le Guatemala.

Il est intéressant de revenir en arrière et de se remémorer la transformation presque imprévisible survenue au cours de la dernière décennie dans l'isthme centraméricain.

En 1983, alors que s'amorçait l'activité du Groupe de Contadora, la situation en Amérique centrale était particulièrement affligeante. La majorité des pays connaissaient une situation marquée par la violence, et des tensions existaient entre pays voisins qui faisaient craindre l'éclatement de conflits armés. De graves violations des droits de

l'homme étaient commises et l'intégration sous-régionale, autrefois exemplaire, était rejetée.

La situation économique n'était pas meilleure. Les indicateurs de croissance étaient négatifs, le revenu par habitant diminuait au point de revenir aux niveaux atteints 10 ou 20 ans auparavant et, pis encore, le dialogue entre les dirigeants avait été rompu.

Le système interaméricain était incapable de relever le défi auquel il était confronté. C'est d'une telle situation qu'a surgi l'idée de combler le vide politique au moyen d'un effort strictement latino-américain qui parviendrait à rétablir le dialogue et la négociation.

Le Groupe de Contadora a adopté le principe directeur suivant : les décisions au sujet des problèmes et de leurs solutions devaient être prises uniquement par les pays concernés dans le cadre de l'exercice de leur souveraineté, sans ingérence extérieure, et le Groupe a agi en tant que médiateur dans le processus de pourparlers.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : un projet de traité élargi a été établi permettant de régler presque tous les problèmes à l'origine d'un affrontement et comprenant des engagements à respecter relativement aux questions politiques, de réconciliation nationale, de droits de l'homme, de processus électoraux, de sécurité, de manoeuvres militaires, d'armements et d'effectifs militaires, d'appui à des forces irrégulières, de terrorisme, de subversion et de sabotage et aux questions économiques et sociales, en vue de relancer et de restructurer le processus d'intégration.

L'Acte final de Contadora avait certainement un caractère ambitieux pour l'époque, mais il a ensuite donné lieu aux démarches d'Esquipulas, qui ont permis d'ouvrir une voie large et dégagée dans une région meurtrie par des luttes internes et qui ont approfondi l'attachement à la démocratie représentative et élective et à l'alternance politique que nous connaissons aujourd'hui et que les pays de la région mettent aujourd'hui en pratique d'une manière qui, heureusement, paraît irréversible.

Le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale que la communauté internationale a mis en oeuvre et qui a été approuvé par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies partait du principe que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre, mais qu'elle nécessite également un appui économique et un développement humain durable. Pendant cinq ans, entre 1989 et 1993, ce plan a été mis à exécution. Durant tout ce temps, les Centraméricains ont connu un processus qui leur a permis

de résoudre bon nombre de leurs problèmes, processus qui a été renforcé par la décision politique des Présidents de la région, qui ont décidé de se réunir périodiquement et de s'engager directement à la conduite de processus de paix, d'intégration et de développement. Cela ne s'était pas produit depuis plus de 150 ans.

En même temps, le processus de démocratisation a fait des progrès au Guatemala, au Nicaragua et en El Salvador, il s'est consolidé au Honduras, et pour des raisons différentes, la démocratie a été instaurée au Panama. Certes la tâche n'a pas été facile, et du fait que tant de conflits étaient ravivés, l'heure était venue d'affronter fermement, dans chaque pays, les causes profondes de la guerre ou de la violence, avec plus ou moins de succès.

Au Nicaragua, où les luttes intestines ont sans doute été les plus graves, cette tâche a été progressivement réalisée.

El Salvador a été un magnifique exemple pour le monde entier, et sans aucun doute, le plus réussi de tous les efforts déployés par les Nations Unies en faveur de la paix. Il est vrai que pour lui, comme pour tous les pays de la région, une circonstance a contribué à l'accélération des solutions, à savoir le nouveau climat international.

Après 28 mois de négociations intenses entre le gouvernement du Président Cristiani et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN), sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies l'Accord de San José relatif au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire assorti d'un mécanisme de vérification internationale a été mis en oeuvre, et par la suite, des accords très importants concernant les réformes constitutionnelles, la nouvelle doctrine militaire, la création de la police militaire civile, du bureau du procureur et du tribunal électoral suprême. On s'est mis d'accord aussi sur des réformes importantes du système judiciaire, en commençant par la Cour suprême de justice, et de plus on s'est mis d'accord sur la création d'une Commission ad hoc et d'une Commission de la vérité. De cette façon, on a instauré un cessez-le-feu, les combattants ont été regroupés, ils ont déposé les armes et la vie civile a repris. Tout cela s'est fait sous les auspices de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL).

Les résultats ont dépassé tous nos espoirs : une fois décrété le cessez-le-feu, il n'y a pas eu un seul coup de feu tiré pour le compte de la guerre; les institutions ont été rétablies; la constitution a été amendée; les libertés démocratiques de réunion, de parole, et d'opinion s'exercent

pleinement; deux élections ont eu lieu dans un climat de paix, et le peuple a pu, librement, élire son président et son assemblée législative.

Les dividendes de la paix ne se sont pas fait attendre. Le pays, qui avait connu un recul, est revenu à un taux de croissance qui, cette année, dépassera 5 %. L'investissement public privé, externe et interne a repris. C'est dire que la paix a profité à tous.

Or la paix n'est pas l'oeuvre des organisations internationales mais des peuples, comme le montrent bien les exemples de la Bosnie, de la Somalie et du Rwanda. Et comme il n'existe pas non plus deux pays identiques, il n'y a pas de recette qui puisse s'appliquer à des situations similaires. Chaque pays doit chercher à fixer son destin; cependant, les expériences faites ailleurs servent d'exemple, elles montrent les chemins à suivre, elles aident à définir des solutions.

Au Guatemala — j'en suis profondément convaincu — toutes les conditions sont réunies pour rétablir la paix qui avait disparu depuis tant d'années. Au bon moment, les parties au conflit se sont assises à la table des négociations avec la saine intention de mettre fin à la guerre dévastatrice.

Sans aucun doute, un bon résultat n'est possible que si la communauté internationale tout entière s'engage à agir collectivement pour la défense de la démocratie dans toute la région. Cependant, comme on le reconnaît toujours davantage, ce qui a été réalisé à ce jour, même si c'est un succès historique, ce n'est pas la paix : ce n'est que l'absence d'affrontement armé, et toutes les menaces à la coexistence, au respect de l'état de droit et du libre exercice des droits des citoyens n'ont pas été éliminées. Ces menaces à la coexistence et à la démocratie surgissent non seulement d'un passé qui n'est pas encore totalement oublié et s'expriment par la violation des droits de l'homme et l'impunité en matière d'application de la justice, entre autres, et se reflètent aussi dans la faiblesse du système institutionnel, la précarité du système politique, le manque de représentativité et de légitimité, ce qui menace constamment différents pays d'instabilité institutionnelle et politique.

La principale menace à la stabilité sociale et politique découle des conditions insupportables qu'entraîne la pauvreté, et la qualité de vie que connaît la majorité de la population centraméricaine. L'effort que déploient pour leur part les pays pour mettre en oeuvre les politiques sociales visant à améliorer les conditions de vie est un défi que doit relever la communauté internationale elle aussi, ce qui devra se traduire par une aide au développement, comme l'aide au

commerce extérieur sur lequel les pays de la région basent leur croissance économique.

Les pays centraméricains sont, du point de vue économique, des petits pays dont la croissance dépend de l'exportation de quelques produits, pour la plupart agricoles, vers de rares marchés. L'intégration économique des pays centraméricains, de même que l'accès aux blocs économiques qui se forment, comme l'Accord de libre-échange nord-américain, le Groupe des Trois, et naturellement la Communauté économique européenne, sont une condition indispensable à un développement économique et social durable. La meilleure aide pour réaliser la stabilité sociale de ces pays est l'aide au développement du commerce.

L'établissement d'une paix ferme et durable a trois composantes : la première est la cessation du conflit armé et la mise en oeuvre d'accords sous la surveillance de la communauté internationale; la deuxième est la consolidation du processus de démocratisation et de réforme des institutions auquel la communauté internationale devra accorder la plus grande attention, en particulier en matière de droits de l'homme et de renforcement des institutions chargées de leur promotion et de leur surveillance; et la troisième est la lutte contre la pauvreté et les inégalités, pour laquelle il est non seulement nécessaire d'augmenter l'aide au développement et au commerce, mais également d'exercer une surveillance permanente de la gestion des ressources, en particulier celles qui sont consacrées à la mise en oeuvre des programmes sociaux et économiques découlant des accords de paix.

Enfin, nous devons faire en sorte d'assurer que l'an 2000 mette un terme à l'histoire des guerres et des destructions en tant que base des relations entre les pays et les hommes, et marque le début d'une histoire de paix, de vie, de tolérance, de conciliation et de progrès partagés, dans un esprit de démocratie et de respect des droits de l'homme sur tous les plans, civil, politique, économique, social et collectif, afin que nous puissions ainsi déclarer la paix à la nature.

**M. Owada** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours de ces dernières années, le processus de paix en Amérique centrale a progressé de manière remarquable. Ce qui mérite le plus d'être noté, c'est peut-être la consolidation de la paix et de la stabilité en El Salvador grâce aux élections générales tenues en mars dernier, pour la première fois depuis la fin du conflit.

L'expérience d'El Salvador a une importance particulière pour notre organisation. La coordination des efforts des Nations Unies avec les initiatives de pays partageant de semblables points de vue a indiqué de nouveaux moyens de

combiner efficacement le maintien et l'édification de la paix, et pourra servir de modèle aux efforts futurs. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre un grand hommage aux activités novatrices des organes et institutions des Nations Unies en El Salvador. La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), notamment, a joué un rôle capital et indispensable pendant tout le processus de négociation des accords de paix, et déploie actuellement des efforts afin de promouvoir le respect des droits de l'homme, de réformer le système judiciaire et de régler les questions socio-économiques essentielles.

Les élections générales qui se sont déroulées en El Salvador en mars dernier ont été le point culminant d'efforts patients et prolongés de la part de toutes les parties intéressées. Que les élections aient été un succès et qu'elles aient été libres et équitables témoigne de l'engagement du peuple de d'El Salvador envers le processus démocratique et la solution pacifique des différends. Les observateurs électoraux japonais envoyés en El Salvador ont été particulièrement impressionnés par les grands espoirs du peuple en un avenir meilleur. D'autre part, nous devons garder à l'esprit que des décennies de divergences et de méfiance ne peuvent être oubliées du jour au lendemain; les retards dans l'application des accords de paix doivent être une source de profonde préoccupation.

Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport, les Nations Unies poursuivent leurs activités en El Salvador, faisant passer leur attention du maintien de la paix à l'édification de la paix une fois les différends finis. El Salvador doit continuer de jouir de l'appui de la communauté internationale, afin que ses programmes de paix, vitaux pour la réconciliation nationale, la démocratisation et la prospérité, puissent devenir vraiment efficaces. Le Japon espère que le peuple d'El Salvador, en parvenant à la paix et à la prospérité, prouvera à la communauté internationale que le concept de consolidation de la paix est effectivement viable.

L'attention vigilante et les efforts constants de la communauté internationale sont requis ailleurs aussi dans la région. Je voudrais notamment évoquer la situation au Guatemala, où l'on prodigue des efforts pour mettre un terme au différend le plus long de l'Amérique centrale.

Les négociations entre le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca se sont déroulées de manière un peu capricieuse, ce qui a entraîné de sérieux délais dans le calendrier du processus de paix. Après une période de suspension, les pourparlers ont repris en janvier dernier et, sous la présidence de M. Jean Arnault



en tant que médiateur, ont abouti à la mise au point de plusieurs accords, y compris un accord de négociation en vue d'une paix ferme et durable. Puis, en juin, les pourparlers ont été suspendus pendant une autre période de quatre mois. En septembre, l'Assemblée générale a créé une Mission des Nations Unies de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), qui a ouvert ses bureaux dans ce pays il y a exactement une semaine. Le Japon rend hommage aux Nations Unies, notamment à la Mission, et également aux pays membres du Groupe des pays amis, particulièrement aux Gouvernements du Mexique et de la Norvège, pour leurs efforts en vue de faire progresser le processus de paix. Nous espérons sincèrement que les parties poursuivront le dialogue dans le but de signer un accord général de paix d'ici la fin de l'année, comme ce la était prévu à l'origine.

De nombreux obstacles subsistent dans la voie de la paix et de la démocratie en Amérique centrale. Mais, plutôt que de nous laisser décourager, nous devons surmonter ces obstacles en conjuguant activités de maintien de la paix et activités d'édification de la paix de façon nouvelle et créatrice.

## **Annexe**

### **Résultat des votes enregistrés et des votes par appel nominal**

#### **Résolution 49/18**

Les délégations de la Bosnie-Herzégovine, d'Haïti, de la Jordanie, de la Malaisie et du Qatar ont ultérieurement indiqué au Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

C'est à ce titre que le Japon offre divers types de coopération à moyen et à long terme, y compris des prêts en yens, une aide générale à fonds perdus, et de l'assistance technique, aux pays de la région. Il a aussi réagi promptement et généreusement aux besoins d'assistance d'urgence à la suite des catastrophes naturelles qui se sont produites dans la région. Si quelque nouvelle situation d'urgence éclatait, le Japon serait prêt à fournir l'assistance requise. Le Japon espère que son aide non seulement facilitera le développement économique et fournira des secours humanitaires, mais qu'elle permettra aussi de faire avancer le processus de paix et de garantir que tout progrès accompli devienne irréversible.

Je voudrais conclure ma brève intervention en remerciant le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, du rôle précieux qu'il a joué dans le cadre de la restauration de la paix et de la stabilité en Amérique centrale. Ses efforts méritent vraiment notre soutien et notre admiration. Je tiens également à encourager l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à suivre de près les événements en Amérique centrale en vue de leur appliquer le concept d'édification de la paix dans son sens le plus novateur. J'espère sincèrement que, grâce aux expériences qu'elles ont faites dans la région d'Amérique centrale, les Nations Unies consolideront encore davantage leur capacité de développer des activités de maintien, de rétablissement et d'édification de la paix dans d'autres parties du monde.

*La séance est levée à 18 h 10.*